



Préavis municipal N° __/201_ :

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rapport de la commission du groupement forestier et les forêts de Montanaire

2021

Monsieur Marc Boulard (municipal) est nommé au comité du triage en remplacement de Thierry Devallonné, démissionnaire.

Dorénavant, toute personne qui veut abattre du bois sur pied pour son propre usage où pour en tirer profit, sur le territoire de Montanaire ou du triage, devra avoir suivi une formation obligatoire sur la sécurité avec la scie à moteur et à l'abattage.

Les intéressés peuvent se faire livrer du bois de feu long et le travailler sans problème. Des propriétaires privés sont dispensés de ces obligations dans leurs propres forêts, mais en aucun cas ne peuvent aller abattre pour un autre propriétaire de forêts sans avoir réussi la formation précitée.

Les forêts du triage sont gérées en pot commun.

Auparavant : Fr 100 / hectare

Actuellement : Fr 70 / hectare

Cette diminution est obtenue grâce à la bonne gestion des forêts du triage de notre garde forestier, Gaëtan Fässler.

Prix du bois de feu en augmentation pour 2022 :

Hêtre : 4 à 6 mètres de long, 57 francs le mètre cube.

Mélange feuillus : 53 francs le mètre cube.

2050 sylvies (mètres cubes sur pied) ont été coupés en 2021 sur la commune de Montanaire, correspondant à l'accroissement annuel de nos forêts communales.

Martherenges, le 1 avril 2022

Pour la commission, le rapporteur Bernard Pasche